



La formation pratique d'une durée de 175 heures se réfère au domaine de formation 2 (DF2). Elle se déroule sous forme d'une étude de terrain qui donne lieu à la production d'un rapport. La durée et le contenu de la formation peuvent varier en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes possédés par les candidats. Des dispenses et allègements peuvent être accordés au cas par cas.

## LA VAE

Le Diplôme d'État d'Ingénieur Social peut être obtenu par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Les candidats souhaitant s'inscrire dans cette démarche doivent justifier de compétences acquises et d'expériences professionnelles en rapport direct avec le contenu du diplôme. Aucune condition d'âge ou de niveau d'études n'est requise.

Le décret n° 2017-1135 du 04 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de validation des acquis de l'expérience a introduit de nouvelles modalités de recevabilité. Le candidat doit justifier d'au moins une année d'activités en équivalent temps plein, soit 1 607 heures. Les demandes de dossier et leur recevabilité sont instruites par l'ASP (Agence de Services et de Paiement) à Limoges (Tél : 0810 017 710) - <http://vae.asp-public.fr> et <http://www.vae.gouv.fr>

Des organismes labellisés peuvent accompagner les candidats dans leur démarche VAE une fois la recevabilité acceptée. La liste de ces organismes est disponible sur le site Interne de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes : <http://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr>, rubrique « Cohésion sociale et solidarités », puis « Formations sociales et paramédicales », puis « VAE ».

## LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Décret n° 2006-770 du 30 juin 2006 modifié relatif au diplôme d'Etat d'ingénierie sociale
- Arrêté du 2 août 2006 modifié relatif au diplôme d'Etat d'ingénierie sociale et ses annexes I, II III et IV définissant les référentiels (professionnel, certification, formation) et les tableaux d'allègements et de dispense de formation

## LES LIEUX DE FORMATION

Les écoles de formation dispensant la formation DEIS dans la région Auvergne-Rhône-Alpes sont les suivantes :

<b>Loire</b>	Ecole Nationale des Solidarités, de l'Encadrement et de l'Intervention Sociale (ENSEIS) Site de Firminy	42 rue de la Tour de Varan - CS 10200 - 42704 FIRMINY Cedex E-mail : <a href="mailto:firminy@enseis.fr">firminy@enseis.fr</a> Site internet : <a href="http://www.ireis.org/ireis-dans-la-loire">www.ireis.org/ireis-dans-la-loire</a>	04 77 10 13 70
<b>Puy-de-Dôme</b>	Institut Régional du Travail Sociale de la Région Auvergne (ITSRA)	62, avenue Marx Dormoy 63000 CLERMONT-FERRAND E-mail : <a href="mailto:contacts@itsra.net">contacts@itsra.net</a> Site internet : <a href="http://www.itsra.net">www.itsra.net</a>	04 73 17 01 00
<b>Rhône</b>	Ocellia Espace Lyon	Immeuble « Le Sémaphore » 20 rue de la Claire CP 320 - 69337 LYON Cedex 09 E-mail : <a href="mailto:contactlyon@ocellia.fr">contactlyon@ocellia.fr</a> Site internet : <a href="http://www.ocellia.fr">www.ocellia.fr</a>	04 78 83 40 88